



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE
MONTEBELLO

Dépôt du RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2026-2027-2028

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Benoit Hébert greffier-trésorier par intérim de la susdite la municipalité de Montebello :

QUE le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Montebello pour les années 2026-2027-2028, a été déposé au bureau du greffier-trésorier, sis au 550 rue Notre Dame, Montebello Québec J0V 1L0, le 10 septembre 2025. Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures d'ouverture du bureau.

QU'une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2026 par toute personne qui a un intérêt à le faire.

QU'une demande de révision doit, sous peine de rejet :

a) être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2^o, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "**Demande de révision du rôle d'évaluation foncière**". Le formulaire est disponible à la MRC de Papineau;

b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 113-2010 de la MRC de Papineau

c) être déposée à la MRC de Papineau sise au 266, rue Viger Papineauville (Québec) J0V 1R0 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

OU

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 113-2010, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 113-2010 sont disponibles à la MRC de Papineau, 266 rue Viger, Papineauville J0V 1R0.

Le dépôt de la demande de révision est effectué par la remise du formulaire dûment rempli à la MRC de Papineau, 266 rue Viger, Papineauville (Québec) J0V 1R0.

DONNÉ À MONTEBELLO, CE 12 JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'AN 2025.


Signature greffier-trésorier / Pat. interm
Benoit Hébert